une allure désordonnée, il renversait une fillette de dix ans, Jeanne Manges, qui, sortant de l'école, passait place Philippe-le-Bon.

Cela se passait le 2 avril, la pauvre enfant, atteinte d'une fracture du bras gauche et d'une pneumonie traumatique est encore aujourd'hui très malade.

Agasse fut acquitté du chef de vol, l'intention frauduleuse n'ayant pas paru suffisamment démontrée au Tribunal ; cette fois il est poursuivi pour blessures par imprudence et, de ce chef, s'entend infliger huit jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

UNE DISCUSSION survenue à Mouvaux le 2 avril dernier, amène sous l'inculpation de coups et blessures deux femmes et un homme : Joseph Henno, 28 ans, journalier à Bondues et sa femme Henriette Debuisne, 30 ans, ménagère, ainsi que Céline Dhondt, femme Couvreur, cabaretière, rue Jean-Bart, à Mouvaux.

Pour les mettre d'accord, le Tribunal leur a infligé à chacun 50 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Trois mois et un jour de prison pour vol, à Arthur Pottier et Edmond Mas. — Jeanne Leclercq, 15 ans, étirageuse, vol d'une paire de boucles d'oreilles, 1 mois avec sursis.

Pour une rixe survenue au cabaret Vandecapelle, à Wattrelos, le 5 avril, au cours de laquelle les deux prévenus se sont réciproquement portés des coups 1 mois avec sursis, à Jean Staelens, 37 ans, menuisier, rue du Touquet, à Tourcoing, 8 jours, à Ernest Castel, 28 ans, manœuvre de maçon, rue des Trois-Pierres, à Tourcoing.

Arthur Hasne, de Roubaix, 25 francs d'amende, Félicie Degorre, 16 francs, tous deux avec sursis pour entretien de concubine. — Marie Caulier, femme Deros, 23 ans, blanchisseuse, 25 francs d'amende avec sursis, Emile Bozet, 31 ans, démolisseur, 25 francs, pour adultère et complicité.

Reine Pollet, 46 ans, couturière à Mouscron, arrêtée dernièrement à Wattrelos, au Sapin-Vert, infraction à un arrêté d'expulsion, 8 mois de prison. — Jules Boudevyn, expulsion, 1 mois. — Charles Bauduin, 47 ans, tisserand à Roubaix, mendicité, 24 heures de prison avec sursis.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 10 mai

Présidence de M. DASSONVILLE, président

Une grave question se plaidait jeudi devant le Tribunal, en discutant des contrefaçons de... corsets, et partout à la barre des avocats, comme sur le bureau du Tribunal, on voyait s'étaler nombre de ces objets de la toilette féminine avec leurs chatoyantes couleurs ; il y en avait des bleus, des roses, des rouges, des blancs...

Mme Peeters de Jouge, corsetière à Paris a pris un brevet pour un corset spécial, qu'elle a imaginé à la sollicitation pressante de Mme Réjane, et à qui cette actrice même a daigné servir de marraine ; elle exploite le corset Réjane, qui n'a plus de baleines, ce sont uniquement des bandes longitudinales, de longueurs diverses, chevauchant l'une sur l'autre ; c'est incassable (d'où le nom de Société des corsets incassables), une sorte de ceinture laissant les mouvements plus souples et plus libres, c'est plus élégant, etc., etc.

Or, Mme Peeters de Jouge se plaint que son système ait été contrefait par MM. Duthoit, Merlin et Cie, d'Haubourdin qui, eux, ont ajouté des baleines, ce qui, dit Mme Peeters, est une profanation.

Me Desjardins, du barreau de Paris, était venu soutenir la demande de Mme Peeters de Jouge et de la Société des corsets incassables Me Théry, au nom des défendeurs, plaidait la non-brevetabilité de l'invention, comme étant dans le domaine public, puis sa publication dans le « New-York Herald » avant la prise du brevet, les antériorités par le corset-cage et les autres corsets, etc., etc., le corset à ruban de MM. Duthoit était vendu même avant le brevet pris le 1er décembre 1896.

Pendant de longues heures, jusqu'à six heures du soir, juges et avocats, ont discuté sur les avantages et les qualités respectifs des différents corsets. Le sanctuaire de Thémis était changé en salon d'une grande couturière.

Le Tribunal « statuera dans huit jours sur cette grave affaire. »

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX. — Audience du jeudi 10 mai 1900. — L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. Duthy, greffier, et Buns, huissier-audiencier. M. Lecomte, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

LA LOI DU TRAVAIL. — M. Esquenet, fabricant, rue Pauvrée, est inculpé d'avoir occupé cinq ouvriers pendant l'heure du repas. Il est condamné à cinq amendes de 5 francs.

POLICE DES CABARETS. — Deux cabaretières, Alphonsine Platel et Emma Engelberg, sont condamnées, la première à 5 francs d'amende, la seconde à 2 francs, pour avoir occupé une servante qui n'était pas munie du certificat réglementaire. — 1 franc à Dutilleul et Callelens Ferdinand, qui ont laissé joué de la musique dans leur estaminet.

VIOLENCES LÉGERES. — 2 journées de travail à E. Frutsart et Ch. Pottier. — 1 journée à Verriest Henri et Duhamel Médard. — 2 jours à Masset Marie.— 1 jour de prison à Jeanssens Louis. — 2 francs d'amende à Vitet Louis.

AFFAIRES DIVERSES. — 2 francs à Vannemine Octave et 5 francs à Vals César qui ont infligé des mauvais traitements à un cheval. — 1 franc pour divagation de chiens à H. Deledique, Flore Deltour et Debrabant Louis. — 6 francs à Masson Antoine pour avoir donné une allure trop rapide à son cheval. — 1 franc à Rigau Louis et Mathilde Lahousse pour défaut d'inscription sur un registre de logeurs. Même peine à Cadran Rémy qui n'avait pas de registre de brocanteur et à Lerouge Pierre, pour avoir uriné sur la voie publique. — Les femmes de mœurs légères sont condamnées aux peines suivantes : Laurent Marie, 1 fr.; Lesaffre Elisa, 2 amendes de 1 fr. ; Delberghe Clémence, 5 fr. et 1 jour de prison ; mêmes peines à Bonduelle Clémence et Legros Eugénie. — 3 fr. pour ivresse par défaut à Duquesnoy Jules, Desmet Amand et Iteland Paul.

L'audience est levée à 11 heures 20.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING.— Audience du 10 mai 1900.— L'audience de hier jeudi, ne présenté aucun intérêt. Aucune affaire sérieuse n'était portée au rôle. Celui-ci comprenait 75 affaires. L'audience s'est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Brocard juge de paix, assisté de M. Vilain, commissaire central, remplissant les fonctions de ministère public. Il n'y a eu que deux condamnations à la prison. Voici les condamnations prononcées au cours de cette audience :

Ivresse manifeste.— Charles Demeere, Jules Corselle, Joseph Leman, Marie Wittouck, Emile Osterlinck, Martial Cau, Henri Hommé, Henri Verhelle, Médard Spitaels, Auguste Libbrecht, Cyrille Couckhugt, Jean-Baptiste Hautequitte, Edmond Carré, Sidonie Peuteman, Marie Kindt, Julien Debeir, Jules Lemaire, 3 francs d'amende. Léon Vandewalle, 5 francs et un jour de prison pour récidive.

Violences légères.— Marie Roose, Marie Vandenbrouck, Virginie Vandebroucke, une journée de travail ; Valentin Roose, Moïse Vienne et Charles Dupont, trois jours de travail. Gustave Potier, un jour de prison.

Tapage injurieux.— Jean-Baptiste Cattoire, 5 francs, Gustave Renard, Félicien Losfeld 4 francs, Henri Lévêque 2 francs.

Infractions à la police de cabarets.— Pierre Tièvers, Joseph Pattyn, Charles Vosseghem, Arthur Beuschaert, Alphonse Matton, Alphonse Vanhove, Désiré Haquette, Jean Louis Six, Arcade Six Anatole Pollet, Louis Vital, Arthur Dhalluin, Pierre Vanove, Auguste Roussel, Jean Bert, chacun trois francs d'amende. Quatre francs d'amende à Paris Jules, pour embarras de la voie publique et défaut d'éclairage. A M. Charles Liard 3 francs d'amende pour défaut d'inscription sur un régistre de logeur, pour n'avoir pas présenté son régistre au visa du commissaire 4 francs d'amende à Mme Marie Vandenbogaerde.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Croix, le 10 mai 1900

A Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Pour couper court à de faux bruits dont je ne puis découvrir la source perfide, permettez-moi de déclarer par la voie de votre journal que je n'ai jamais été, ET QUE JE NE SUIS PAS SOCIALISTE ; mes adversaires politiques le savent, je regrette d'avoir à le publier pour quelques-uns de mes amis.

Si je suis resté dans le rang, cela tient à des circonstances indépendantes de ma volonté, mais j'ai pu y faire mon devoir en votant suivant ma conscience de chrétien convaincu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LOUIS CATELLE.
avocat, capitaine au 2e régiment territorial.

LES OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE

Le « Journal officiel » de jeudi matin a publié le rapport officiel sur les opérations des caisses d'épargne en 1898.

De ce rapport il résulte que c'est la caisse d'épargne de Paris qui arrive la première avec un solde de 141.133,724 fr. 98 dû aux déposants au 31 décembre 1898 en diminution de 6.525, 706 fr. 72 sur le solde au 31 décembre 1897.

Le solde de la caisse d'épargne de Lille était, au 31 décembre 1898, de 20.762.736,65, contre 21.129.400 88 au 31 décembre 1897 ; celui de la caisse d'épargne de Douai s'élevait à 20.095.011,18 au 31 décembre 1898, contre 19.748.011,,18 au 31 décembre 1897.

Au cours de l'année 1898, les caisses d'pargne suivantes de la région du Nord ont reçu, savoir : Abbeville, 2.996 livrets ; Saint-Quentin, 2.646 ; Valenciennes, 2.531 ; Lille, 2.418 ; Boulogne-sur-mer, 2.379, Tourcoing, 2.217 ; les autres ont reçu moins de 2.000 livrets.

Parmi les caisses comptant au 31 décembre 1898 plus de 30.000 livrets, nous trouvons dans la région du Nord : Lille, 35.752 ; Boulogne-sur-mer, 37.358 ; Abbeville, 27.127 l; Valenciennes, 33.111.

Parmi celles ayant reçu de 19,999 à 15.000 versements : Roubaix, 19.536 ; Lille, 18.789 ; Saint-Quentin, 17.700.

Parmi celles ayant reçu comme versements de 4 à 3 millions de francs : Douai, 3.808.786 fr., Abbeville 3.705.310 fr. 43, Lille, 3270.562, Valenciennes, 3.032.300 fr. 94, Saint-Quentin 3.010.282 fr. 51.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A LILLE

Le comité de l'Union Républicaine Lilloise vient d'adresser aux électeurs un vibrant appel. Voici la liste des candidats qu'il présente au scrutin de ballottage :

PREMIÈRE SECTION. — Canton Centre et Sud-Est.— Théodore Barrois, député du Nord, professeur à la Faculté de médecine, conseiller sortant ; Bigo-Danel, imprimeur, ancien conseiller sortant ; Achille Boutry, boucher-charcutier; René Brackers d'Hugo, avocat, conseiller sortant ; Henri Cointrelle, avocat, conseiller d'arrondissement ; Eugène Hennart, docteur, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine ; Léon Lacour, professeur à la Faculté de droit, conseiller sortant ; Fernand Leclercq, mécanicien de précision ; Alexandre Masse, brasseur ; Hippolyte Verly, conseiller sortant.

2e SECTION. — Cantons Ouest et Nord. — Marcel Laurenge, entrepreneur, conseiller sortant ; Charles Bailly, membre du comité de l'Union commerciale; docteur Derode; Marcel Gayet, avocat ; Achille Plamont, ancien conseiller municipal, président du syndicat des marchands bouchers en gros.

TROISIÈME SECTION. — Canton Nord-Est. — Albert Gossart, ingénieur, conseiller sortant ; Emile Agneray, voyageur de commerce ; Léopold Delannoy, architecte-paysagiste ; Escalle, ancien sous-chef de bureau à l'état-civil ; Emile Hunninck, ouvrier parcur.

QUATRIÈME SECTION. — Canton Sud. — Théodore Barrois, député du Nord, professeur à la Faculté de médecine, conseiller sortant; René Brackers d'Hugo, avocat, conseiller sortant ; Honoré Edmond Colin, fils, employé de commerce; Jules Delos fils, fabricant de tissus industriels; Ferdinand Duponchelle, ouvrier typographe, conseiller sortant ; Jules Grenier père, ancien maître charron ; Ch. Picavet, débitant.

5e SECTION. — Canton Sud-Ouest. — Henri Warrein, constructeur-mécanicien; Pierre Lorthiois, filateur.

6e SECTION. — Canton Est. — Léon Capet, employé; Gustave Mantez, épicier; Lucien Meneboode, pharmacien; Raphaël Savacte, boucher.

Voici maintenant la liste de l'Alliance républicaine et socialiste soutenue par le *Progrès* et le *Réveil* :

1re SECTION. — Cantons Centre et Sud-Est. — Bureaux de vote : Hôtel-de-Ville. — Square Dutilleul. — Rue des Stations.— Rue du Marché. — Rue Molière.— Bourse du Commerce.

Delory Gustave, conseiller sortant ; Debierre, professeur à la Faculté de Médecine, conseiller sortant ; Hannotin, architecte, conseiller sortant ; Verquin, avocat, conseiller sortant ; Bonduel Louis, menuisier, trésorier du syndicat des Charpentiers-Menuisiers; Broutin Gustave, voyageur de commerce; Dufour, professeur à la Faculté des Lettres; Fanyau, administrateur du bureau de bienfaisance; Leleu, négociant, secrétaire de la Caisse des Ecoles; Mourmant Maurice, négociant, président du cercle « La Justice ».

DEUXIÈME SECTION. — Cantons ouest et Nord. — Bureaux de vote : Rue de la Bonle, rue St-Sébastien, rue des Fossés Neufs, Façade de l'Esplanade.

Delesalle Edouard, conseiller sortant ; Dehouck, chevilleur, conseiller sortant ; Clément, coupeur en confections, conseiller sortant ; Bouchery, plombier, ancien conseiller ; Bour Charles, conseiller prud'homme.

3e SECTION. — Canton Nord-Est. — Bureaux de vote : Rue Dupleix, rue des Canonniers, rue de Bouvines.

Delory Gustave, conseiller sortant; Debierre, professeur à la Faculté de Médecine, conseiller sortant; Delesalle Edouard, conseiller sortant; Crépin Auguste, forgeron; Deleclise Henri, garçon de magasin.

QUATRIÈME SECTION. — Canton Sud. — Bureau de vote: rue d'Artois. — rue Fénelon et Place Philippe-le-Bon.

Samson Henri, conseiller sortant ; Bergot Louis, conseiller sortant ; Gilbert Jean-Baptiste, conseiller sortant ; Guffroy, négociant, conseiller sortant ; Corsin Alfred, papetier; Deneubourg Auguste, voyageur de commerce; Picavet Louis, garçon de magasin.

CINQUIÈME SECTION. — Canton Sud-Ouest. — Bureaux de vote, Place Catinat, rue de Juliers, place de l'Arbonnoise; Goudin Georges, conseiller sortant; Druelle Emile-Désiré, commerçant.

6e SECTION. — Canton Est. — Bureaux de vote : Rue du Long-Pot. — Rue de Tournai.

Beaurepaire Fernand, conseiller sortant; Barez Jules, conseiller sortant; Desmettre Clovis, conseiller prud'homme ; Devernay Charles, peigneron.

DANS LE NORD

A VALENCIENNES. — Comme nous le disions dans notre numéro d'hier, les républicains radicaux ont fait officiellement l'alliance avec les socialistes.

Trois socialistes, Melin, Kel et Durre, doivent entrer en lutte avec les radicaux. Quatre candidats de cette dernière liste, qui n'acceptent pas l'alliance, doivent se retirer pour faire place aux socialistes et le quatrième serait remplacé par un nouveau candidat qui serait, paraît-il, de nuance entre les deux.

PAS-DE-CALAIS

UN OFFICIER DESARÇONNE A ARRAS. — Au cours de manœuvres exécutées mercredi matin sur le terrain de Beaudimont par le 33e d'infanterie, le cheval de M. le chef de bataillon Desjardins s'est emballé et a désarçonné son cavalier. Le sympathique commandant se releva avec de légères contusions au visage et se plaignant de douleurs au côté. Avec l'aide d'un officier, il put regagner à pied le quartier Schramm. Après avoir reçu à l'infirmerie les soins du major du régiment, M. le commandant Desjardins a été transporté en voiture à son domicile, boulevard Carnot.

FOIRE DE ROUBAIX

HIPPODROME DE ROUBAIX GRAND CIRQUE RUSSE.— Vendredi 11 mai, à 8 heures du soir, grande représentation extraordinaire, offerte aux dames. Chaque dame accompagnée d'un cavalier aura l'entrée gratuite. Deux dames ne paieront qu'une place. Seulement pour cette soirée pour la dernière fois : La guerre Sino-Japonaise en 1895-1896. Grand ballet pantomime en deux actes et trois tableaux. Samedi 12 mai, à 8 heures du soir dernière soirée de gala, au bénéfice du célèbre écuyer et dresseur M. E. Gautier, avec nouveaux débuts. A la demande générale « Au Transvaal ».

LE NOUVEAU CINEMATOGRAPHE LUMIERE (EX-FILEUSE DE VERRE) dont le succès va toujours grandissant reste à Roubaix jusqu'au dimanche 13 inclus. La direction de cet établissement nous promet à partir de jeudi trois vues de l'Exposition. Les célèbres équilibristes des Folies-Bergères en sept tableaux, quatre vues locales à chaque séance, des vues nouvelles tous les jours et le conte de Cendrillon en plus des numéros du programme. Jeudi matinée à 4 et5 heures. Séance tous les soirs à 8 et 9 heures. Mercredi soir à 8 heures1/2, en plus du programme : La vie de Jésus-Christ en 12 tableaux.

EN RAISON DE L'IMMENSE SUCCES obtenu par le Cinématographe Français situé près les Halles la direction à l'honneur d'informer ses nombreux visiteurs qu'à l'occasion de la clôture fixée au dimanche soir 13 courant il sera donné un programme sensationnel composé de vues nouvelles présentées pour la première fois à Roubaix. Avis aux amateurs qui désirent voir les derniers progrès de la cinématographie.

Cet établissement se recommande par son installation confortable et propre et un magnifique orchestre en symphonie.

MONTAGNES RUSSES.— Emplacement : Au Boulevard, entre les rues Pierre-de-Roubaix et la rue Desbonnets Vogue toujours croissante. Tout le monde veut en faire le trajet si mouvementé et si agréable.

BELGIQUE

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES TISSERANDS

A RENAIX

La journée de jeudi a été comme les précédentes d'un calme absolu. En dehors des heures de réunion on ne rencontre pas un seul ouvrier dans les rues de Renaix. On nous dit que la majeure partie de ceux-ci déserte la ville pour la campagne afin de travailler sur les champs.

La situation sera, croyons-nous stationnaire pendant quelque temps encore, car les ouvriers ne semblent pas disposés à faire des concessions sur leurs revendications. D'autre part plusieurs patrons que nous avons vus, nous ont déclaré qu'aucune modification ne serait faite dans la règlementation du travail, Il en sera de même pour les salaires ; pas un centime d'augmentation ne sera accordé.

Jeudi soir, à cinq heures et demie, ainsi que nous l'avons annoncé, le Conseil du travail et de l'industrie, composé de 8 membres, moitié patrons et moitié ouvriers, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville.

Des onze délégués désignés par le comité de la grève pour porter les revendications des tisserands, deux seulement se sont présentés.

Pendant l'entrevue qui a duré environ 1 heure, des groupes de grévistes s'étaient massés sur la Grande Place, devant l'Hôtel-de-Ville, attendant les résultats de la réunion. Les pourparlers n'ont pas abouti. Aujourd'hui, vendredi matin, à dix heures, les grévistes se réuniront dans la salle des fêtes du cercle socialiste rue des Hêtres, où les délégués rendront compte de leur entrevue avec le Conseil du travail et de l'industrie.

De son côté, le syndicat des patrons a envoyé aujourd'hui, vendredi matin, au comité de la grève, la lettre suivante :

A Messieurs les membres
du comité de la grève,

Le syndicat des fabricants réuni le 9 mai en assemblée générale, consirérant les conditions économiques du travail, la loi de la concurrence et la situation du tisserand renaisien relativement à celle du tisserand travaillant dans d'autres centres textiles, regrette de ne pouvoir accéder à votre demande et se déclare prêt à reprendre le travail aux anciennes conditions.

Signé : le Secrétaire du syndicat.

A GAND

Environ 1.500 tisserands se sont mis en grève. Ils appartiennent à douze usines différentes et il est probable que d'ici à demain la grève aura pris une grande extension. Les fabricants ont catégoriquement refusé d'accorder l'augmentation de 20 % réclamée ; ils consentent uniquement à étudier la question de l'unification des tarifs.

Mercredi soir, au meeting organisé à la salle Valentino, il avait été annoncé que de nouveaux pourparlers allaient être entamés avec les fabricants ; de l'avis des orateurs tant socialistes que antisocialistes les ouvriers avant de se mettre en grève auraient attendre les résultats de ces pourparlers, mais la majeure partie des orateurs ne semblaient pas être de cet avis, et jeudi matin, la grève a éclaté, un peu contre le gré des « leaders » du mouvement.

A l'usine La Gantoise, 500 ouvriers chôment, la grande majorité est restée du travail. Les grévistes ont tenu une réunion au local socialiste de la rue des Baguettes. Dans le but d'éviter les désordres, ils s'abstiennent de manifester dans les rues. Parmi les grévistes se trouvent un grand nombre de tisserands affiliés aux syndicats catholique et libéral.

TOURNAI

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT. — REUNION ELECTORALE. — Tous les électeurs catholiques de l'arrondissement de Tournai-Ath sont instamment priés d'assister à la réunion qui se tiendra dimanche prochain, 13 courant, à 4 heures précises du soir, dans la grande salle de fêtes du « Café des Brasseurs », Grande Place, à Tournai.

Les candidats des associations catholiques unies de Tournai-Ath y prendront la parole et y exposeront le programme qu'ils défendront aux élections du 27 mai prochain.

NOMINATIONS DANS L'ORDRE DE LEOPOLD. — Par arrêté royal du 7 mai, M. Henri De Loose, directeur de la Société de musique de Tournai, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

UNE VOUTE DE CITERNE QUI S'ECROULE. — UN HOMME ENSEVELI SOUS LES DECOMBRES. — MORT DE LA VICTIME. — DESCENTE DU PARQUET. — LES DEPOSITIONS. — Jeudi, dans la matinée, vers 10 heures, un pénible accident s'est produit au faubourg de Morelle, chemin 55, dans les nouvelles constructions à usage d'un dépôt de coton, appartenant à M. Steyman.

Un ouvrier maçon, du nom de Emile Martin, était occupé, dans une citerne, à retirer les pièces de bois qui en soutenaient la voûte, fraichement édifiée, quand soudain celle-ci s'affaissa, ensevelissant l'ouvrier sous un tas de briques.

Le maître-maçon arrivait sur ces entrefaites. Il n'eut que le temps de dégager la victime dont la tête était enfoncée dans la vase qui, par suite des pluies récentes, remplissait le fond du bassin à une hauteur de vingt centimètres.

Un médecin, M. le docteur Willers, passait à ce moment. Le praticien ne put, hélas ! que constater le décès du malheureux ouvrier. Le corps de la victime a été transporté au dépôt mortuaire en attendant qu'il soit réclamé par sa famille.

Emile Martin habitait Wasmes, près Tournai. Il était âgé de 35 ans, marié et père de famille. Dans l'après-midi, vers 3 heures et demie, le parquet de Tournai représenté par MM. Leschevin, procureur du Roi ; Labis, juge d'instruction et Second, greffier, accompagné de M. Charnart, commissaire de police de la seconde division, a fait une descente sur les lieux de l'accident. Les magistrats ont aussitôt procédé à l'interrogatoire des différents témoins. Des dépositions, il résulte que l'ouvrier maçon aurait enlevé prématurément les bois qui soutenaient la voûte. Ni MM. Tendereau et Moreau, les entrepreneurs, ni le maître-maçon n'avaient donné l'ordre d'enlever les pieds droits de la voûte. M. Cordonnier, architecte, déclare en outre que jamais on ne procède si tôt à l'enlèvement des appuis. Bref, les magistrats ont particulièrement insisté sur la part des responsabilités encourues en cette circonstance.

Quant à la mort de la victime, il paraîtrait qu'elle doit être attribuée à l'axphyxie dans la vase plutôt qu'au poids de la maçonnerie tombée sur son corps. En effet, l'ouvrier travaillait debout dans la citerne qui mesure 3 mètres sur 2 mètres 50 centimètres et 1 mètre 80 de profondeur. La montre de la victime était arrêtée exactement à 10 heures et 7 minutes.

MOUSCRON

DEUX ARRESTATIONS INTERESSANTES... AU BUREAU DE POLICE. — La nuit du 2 au 3 mai courant, quatre jeunes chiens de bonne race avaient été volés au préjudice de M. Rémy Platteau, fermier, rue de Menin, à Mouscron. Des soupçons pesaient sur deux fraudeurs habitant Tourcoing. Une perquisition faite par les soins de M .le commissaire de police de cette dernière localité eut lieu à leur domicile. Elle amena la découverte des quatre chiens en question. Seulement les deux inculpés prétendirent avoir acheté les chiens à une personne de Mouscron. Hier matin jeudi 10 courant, Ferdinand Deruytter et Arthur Labsous, nos deux fraudeurs, venaient au bureau de police de Mouscron se plaindre de la suspicion qui pesait sur eux. M. Vanfleteren, commissaire-adjoint les mit en présence d'un certain X... de qui ils prétendaient avoir acheté les chiens. A la suite de cette confrontation, il fut établi par un alibi de X... que les animaux n'avaient pu être livrés par lui. De là, arrestation immédiate, au bureau de police de nos deux inculpés. Jeudi soir les deux prisonniers ont été conduits à Courtrai et mis à la disposition de M. le procureur du roi.

TEMPLEUVE

REUNION ELECTORALE. — Une réunion électorale aura lieu à Templeuve, dimanche prochain 13 mai, à onze heures, dans la salle du café du Parc, chez M. Omer Prévost. Les candidats catholiques à l'élection du 27 mai y prendront la parole. Tous les électeurs du canton sont invités à assister à cette réunion.

COURTRAI

NOMINATION D'UN PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE. — La cour d'appel de Gand se réunira en assemblée générale, solennelle et publique, samedi prochain 12 mai, à midi, pour procéder à la formation d'une liste double de candidats à la place de président du tribunal de première instance de Courtrai.

NOMINATION DANS L'ORDRE DE LEOPOLD. — Par arrêté royal du 7 mai, M. E. Van Ruymbeke, président de la Commission médicale provinciale, est promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI.— Audience du mercredi 9 mai 1900. — Présidence M. Dujardin, faisant fonctions de Président. — Rys Gustave, 50 ans, hâleur de bâteaux à Espierres, qui était appelé devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation d'avoir, à l'audience du Tribunal de police de Mouscron, le 31 janvier dernier; fait un faux témoignage en faveur de la prévenue Vandenbroucke Silvie, a été acquitté, le fait n'étant pas établi, et renvoyé sans frais de la poursuite.

Le 6 février dernier, Gailliard Elise, femme Sagaert, demeurant à Courtrai, rue du Berger, se rendant vers 8 heures du soir dans un cabaret du voisinage, reçut sans motifs un coup de poing à la figure du nommé De Gand Arthur, 24 ans, écangueur, demeurant au hameau « Watermolen ». La victime porta plainte et De Gand, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à l'audience de ce matin à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison, ce conditionnellement avec un sursis de 5 ans.

La nuit du 5 au 6 février 1900, l'agent de police Catteeuw Pierre, de service à la Grand'Place, à Courtrai, fut appelé vers 1 heure au café de l'Univers. S'étant rendu dans cet établissement, le patron le pria d'expulser deux ivrognes, De Bue Pierre, 30 ans, maçon à Heestert et Verschoore Camille, 24 ans, conducteur de chevaux, demeurant à Courtrai, chaussée de Menin, qui cherchaient misère aux autres consommateurs. Le policier, après avoir mis les pochards à la porte, fut insulté grossièrement et même battu par l'un d'eux. Pour ces faits, ayant à répondre devant le Tribunal du chef d'outrages et coups à la police et ivresse publique, ils se voient infliger à chacun 8 jours de prison et 26 francs d'amende ou 3 jours de prison pour le premier fait ; et 15 francs d'amende ou 3 jours de prison pour le troisième fait ; le second en outre, 15 jours de prison pour le deuxième fait. Le Tribunal accorde au second la conditionnelle avec un sursis de cinq ans.

Deman Philemond, 18 ans, tisserand à Courtrai, rue Flamande, qui avait été condamné par défaut à l'audience du 11 avril dernier à 15 jours de prison du chef de coups et blessures portés à Demeyer Pierre, tisserand, demeurant à Courtrai, a vu, sur opposition, son jugement réformé ; il est acquitté sans frais.

Verhamme Emile, 23 ans, colporteur sans résidence fixe, qui est traduit en justice du chef d'avoir, à Courtrai, le 6 janvier dernier, 1. porté des coups et blessures à son père Jean Verhamme ; 2. détruit des carreaux de vitres au préjudice de Fremault Arthur, cabaretier à Courtrai, rue de Sion ; 3. détruit des propriétés mobilières au préjudice du même, et 4. été trouvé en état d'ivresse, vient d'être condamné par défaut, par le Tribunal, dans sa séance de ce jour, pour les faits : 1. à 6 mois de prison ; 2. 15 jours de prison et 3. et 4. à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison pour chaque amende. Le Tribunal ordonne en outre son arrestation immédiate.

TIRAGE FINANCIER

Obligation de la ville de Paris 1876

Paris, 19 mai. — Le numéro 23360 gagne 100,000 francs. Le numéro 175217 gagne 10,000 francs, le numéro 219538 gagne 5,000 francs, les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 21593 — 93341 — 252845 — 34532 — 218980 — 14280 — 49342 — 111823 — 16209 — 84781.

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les *dimanches et jours fériés.*

LAINES & COTONS

MARCHES A TERME

ROUBAIX-TOURCOING. 10 mai. — Laines peignées, type courant. — Tendance soutenue.

35,000 sur	juin	à 4.725	5,000	—	4.825
40,000 sur	août	à 4.80	5,000 sur novem.	à	4.775
20,000 sur septem.		à 4.80	20,000	—	4.80
15,000 sur octobre		à 4.775	5,000 sur décemb.	à	4.775
35.000		— 4.80	20,000	—	4.80

Total de la journée : 170,000 kilos.

ANVERS. — Tendance soutenue. — Total : 200,000 kil.

Mai.....	..... kilos	Novembre..	40,000 kilos
Juin.....	40,000 »	Décembre..	45,000 »
Juillet.....	25,000 »	Janvier.....	45,000 »
Août.....	..... »	Février.....	25,000 »
Septembre..	15,000 »	Mars.....	40,000 »
Octobre....	15,000 »	Avril.....	..... »

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Jour	Précéd.	ANVERS Allem. B	LEIPZIG Type B.A	COTONS LE HAVRE Ouver.	Clôt.
Mai... 1900	4.70 ./.	4.72 1/2	4.70 ./.	—./.	62 37	62 25
Juin..	4.72 1/2	4.75 ./.	4.72 1/2	—./.	61 ..	61 87
Juillet.....	4.75 ./.	4.77 1/2	4.75 ./.	—./.	61 75	61 62
Août.....	4.77 1/2	4.77 1/2	4.77 1/2	—./.	61 50	61 37
Septembre.	4.77 1/2	4.80 ./.	4.77 1/2	—./.	61 ..	60 87
Octobre.....	4.77 1/2	4.80 ./.	4.77 1/2	—./	58 62	58 50
Novembre...	4.77 1/2	4.80 ./.	4.77 1/2	—./.	55 50	55 37
Décembre...	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	—...	53 75	53 62
Janvier..1901	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	—...	52 87	52 75
Février.....	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	—...	52 62	52 50
Mars.....	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	—...	52 62	52 50
Avril.....	.... ./.	.... ./.	.... ./	—..	53 ..	52 87

Le Havre, 10 mai. *(Télégramme de M. G. Degoy.)* — Le marché est soutenu. On a traité 175 balles.

On cote : mai 151.00, juin 151.50, juillet 153.00, août 153.50, septembre 154.00, octobre 154.00, novembre 154.00, décembre 154.00, janvier 151.00, février 151.50, mars 151.50, avril »».»».

COMPTOIR RÉGIONAL DU NORD
CLAISSE & Cie
TOURCOING, 5, rue Carnot, 5, TOURCOING
CHANGE — ORDRES DE BOURSE — COUPONS
Titres contre Espèces — Espèces contre Titres
Constitution de Sociétés

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
(BELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES :
BRUXELLES, PARIS, ROUBAIX, TOURCOING, HAUMONT, VALENCIENNES, LENS, COMPIÈGNE, SAINT-AMAND, HALLUIN, MONTDIDIER, DOULLENS, JEUMONT, DENAIN, BÉTHUNE, CREIL, ORCHIES, CALAIS, AVESNES, ANZIN, BRUAY, AMIENS, SAINT-POL, SOMAIN, ARRAS, BOULOGNE, ARMENTIÈRES, CAMBRAI, HÉNIN-LIÉTARD, ABBEVILLE, DOUAI, SAINT-OMER, HAZEBROUCK, WORMHOUDT, DUNKERQUE, LA BASSÉE
La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.
ORDRES DE BOURSE
Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées
Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.
Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETIN FINANCIER

BRUXELLES. 9 mai.

Terme. — Le marché international est toujours sans changement. Le Rio recule à 1378. Le Métropolitain à 525 et la Parisienne 362. Extérieur 71 13/16.

Comptant. — Recul des charbonnages et des titres sidérurgiques et des valeurs russes. Tramways offerts. Les banques résistent difficilement. 3 % 92 et 91.75. Lots d'Anvers 103.50 ex-tirage. Lots de Bruxelles 105.50. La Capitale financière et son groupe sont fermes. La Capitale Prahova s'enlève de 184 à 189. Ordinaire 90 à 91. Métallurgique Roumaine 315. Nicolaieff 460. Toula Asturienne 6250. Les valeurs coloniales sont offertes. Les recettes du chemin du Congo ont atteint 1.300.000 en avril. La part de fondateur baisse à 130.50. Ordinaire Kalanga 1635 à 1645. Ateliers de Gorlouka. 742,50.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière », Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN
LILLE, 24bis, r. Esquermoise; ROUBAIX, 14, rue St Georges; TOURCOING, 8, boulevard Gambetta; ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque; VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry; ARRAS, 16, rue des Capucins; DOUAI, 30, r